Justificatif généré le 02/08/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 02/08/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/624003
N° d'annonce : 624003

DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 19.215.000 €

Siège social : Immeuble Arc Ouest 27-29 rue Leblanc 75015 PARIS

722 031 176 R.C.S. Paris

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juillet 2022 il a été pris acte de modifier l'article 2 des statuts : Objet et Raison d'être, par : article 2 – Objet, Raison d'être et Mission

ARTICLE 2 – **OBJET, RAISON D'ÊTRE ET MISSION**

1. Objet

La société a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de succursales, de filiales et de participations en France et à l'étranger :

– toutes activités d'assistance, de conseil et de coopération. Ces activités peuvent notamment s'exercer à la demande ou avec l'accord du gouvernement français, au profit de celui-ci, de gouvernements étrangers ou d'organismes accrédités par eux et inclure toutes actions commerciales liées à des prestations impliquant des matériels de guerre ;

– la gestion de portefeuille et la souscription de titres et valeurs, la gestion de la trésorerie, la réalisation d'emprunts et de prêts pour l'ensemble des sociétés du groupe ;

– l'acquisition, la création, la prise à bail et la cession ou la location d'infrastructures, d'installation et d'immeubles divers ;

– et plus généralement, toutes transactions et opérations nécessaires à la réalisation et au développement de l'objet social.

2. Raison d'être

La raison d'être de la société, émanation des Forces Armées et de la Direction Générale de l'Armement, est de contribuer au rayonnement de la France et plus particulièrement du ministère des Armées, ainsi que de sa base industrielle et technologique de défense à l'extérieur des frontières. Elle concourt ainsi au renforcement de la coopération de défense e de sécurité avec les pays alliés et partenaires de la France et de l'Union européenne.

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL, opérateur du transfert du savoir-faire du ministère des Armées au profit des pays partenaires de la France et de l'Union européenne, exerce ses activités de conseil, de formation, d'entraînement et de soutien capacitaire des Forces.

Dans ce cadre, les salariés de DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL sont pleinement engagés dans ces missions avec pour ambition l'excellence, tout en garantissant la performance de la société.

3. Mission – Objectifs sociaux et environnementaux

En lien avec sa raison d'être, la société a défini ses objectifs stratégiques qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce. Ces objectifs sont les suivants (la « Mission ») :

– contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale du ministère des Armées ;

– contribuer au soutien des exportations des industriels français du secteur de la défense pour en améliorer la maîtrise et développer le savoir faire en la matière ;

– renforcer les capacités des pays alliés et partenaires de la France et de l'Union européenne dans une logique de défense et de sécurité.

L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Pour avis et mention de la qualité de société à mission RCS Paris

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeIj1Cxeo
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeIj1Cxeo

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)